



# Règles Locales



## 1. HORS LIMITES

La route cantonale le long du parcours est hors limites. Une balle ayant traversé la route cantonale et reposant sur l'autre partie du terrain est hors limites.

La zone des départs du trou n°1 délimitée par des bornes blanches et vertes est hors limites pour le jeu du trou n°2 uniquement. Ces bornes sont des éléments de limite pour le jeu du trou n°2. Pour le jeu des autres trous, ce sont des obstructions inamovibles.

## 2. PARTIES INTEGRANTES DU TERRAIN

La station de pompage à gauche du départ des dames du trou n°6, les rochers à gauche du green n°5 et entre les trous n°12 et 15 ainsi que le mur de pierres au fond du green n°15 font partie intégrante du terrain.

## 3. OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

Les chemins recouverts de tartan, les chemins recouverts de graviers, le chemin délimité par des pastilles bleues au sol situé entre le départ blanc du trou n°6 et le poteau électrique en contrebas du trou n°8, ainsi que les treillis de protection à gauche des trous n°1 et 10 sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut obtenir un dégagement sans pénalité conformément à la règle 16.1 lorsqu'une de ces obstructions interfère avec son jeu.

## 4. LIGNES ELECTRIQUES

Si on est sûr ou quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique durant le jeu des trous n°1 et 2, le coup ne compte pas. Le joueur doit jouer une balle sans pénalité depuis l'endroit d'où le coup précédent a été joué selon règle 14.6.

## 5. TERRAIN EN REPARATION

Un terrain en réparation est défini par toute zone entourée d'une ligne blanche et/ou marquée par des piquets de couleur bleue. Les drainages ouverts recouverts de graviers ainsi que les zones dans les bunkers où le sable a été enlevé par le mouvement de l'eau (ravines) sont terrain en réparation. Le joueur peut procéder au dégagement selon la règle 16.1

## 6. ETANG DU TROU N°9

Comme option supplémentaire de dégagement, le joueur peut dropper la balle ou une autre balle dans la dropping zone à gauche du pont définie par le tapis synthétique et une longueur de club de chaque côté et derrière celui-ci. La dropping zone est une zone de dégagement selon la règle 14.3. *Il est strictement interdit de pénétrer ou de jouer une balle dans la partie plastifiée (étanche) du lac.*

## 7. ZONES BIOTOPES

Les zones biotopes sont signalées par des piquets avec la partie supérieure verte. *Il est strictement interdit de pénétrer ou de jouer dans ces zones.*

## 8. INTERRUPTION ET REPRISE DU JEU

Chaque joueur est responsable de sa propre sécurité, veuillez lire les instructions présentes au départ avant de débiter votre partie. En cas d'orage, veuillez consulter le site [blitzortung.org](http://blitzortung.org) pour plus de précision.

**Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale  
(Match Play : perte du trou ; Stroke Play : deux coups)**

## Marquage des distances

Toutes les indications de distance sur le terrain sont indiquées sur les bouches d'arrosage et font référence à l'entrée du green.